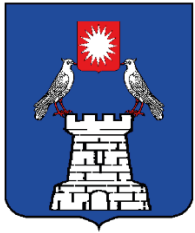


VILLE DE
MOURIÈS



GUIDE DE LA VIE ASSOCIATIVE



LE LIVRET DES ASSOCIATIONS

Contient une image et un logo, les informations sur l'activité de l'association à l'année et les coordonnées.

Edité une fois par an pour la journée des associations début septembre.

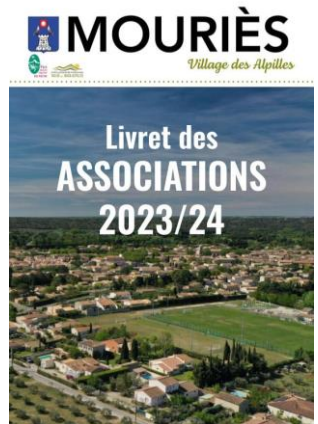
Date limite d'envoi des informations : 20 août

Contact : cabinetmaire@mairie-mouries.fr

Version numérique uniquement

A télécharger sur www.mouries.fr/ma-mairie/publications/

Mise à jour possible toute l'année.



LA JOURNEE DES ASSOCIATIONS

Le premier samedi de la rentrée scolaire en septembre dans la matinée
Sur le Cours Paul Révoil (ou dans le Centre Culturel en cas de mauvais temps)

Mise à disposition d'une table et deux chaise (voire plus sur demande)

Inscription avant le 31 août

Contact : henrijaubert@laposte.fr; cabinetmaire@mairie-mouries.fr



GERER L'ACTIVITE HEBDOMADAIRE OU PERIODIQUE

Réservation des espaces communaux au plus tard le 31 août pour la rentrée
(Détail des espaces disponibles voir annexe)

Signature d'une convention de mise à disposition

Assurance responsabilité civile et dommages mentionnant le lieu de pratique régulière obligatoire

Contact : henrijaubert@laposte.fr

DEMANDER UNE SUBVENTION

Prérequis : avoir plus d'un an d'existence

Formulaire disponible en ligne début janvier sur :

<https://www.mouries.fr/demarches-administratives/associations-subventions/>

Date limite de dépôt ou d'envoi : le 28 février

Contact : henrijaubert@laposte.fr ou l'accueil de la Mairie

N'oubliez pas d'explorer d'autres pistes de financements publiques possibles :

Conseil départemental : <https://www.departement13.fr/subventions/>

Région Sud : www.maregionsud.fr/vos-aides/



ORGANISER UN EVENEMENT

L'organisation d'un évènement doit être autorisée par le Maire et/ou l'élu référent.

Il peut mobiliser différents services municipaux :

- ✓ Service accueil (réception des demandes, coordination entre services, arrêtés, débit de boisson...)
- ✓ Services techniques (logistique, matériel...)
- ✓ Police municipal (affichage, sécurisation...)
- ✓ Service entretien (remise des clés et inventaire, programmation nettoyage...)

Il est **INDISPENSABLE** de faire une **DEMANDE D'AUTORISATION D'EVENEMENT** au plus tard **2 mois** avant la date en déposant le **FORMULAIRE UNIQUE OBLIGATOIRE** en Mairie.

Formulaire disponible sur : <https://www.mouries.fr/demarches-administratives/reservation-lieu-materiel/>
par Mail secretariatgeneral@mairie-mouries.fr ou à l'accueil de la mairie

Transmettre le dossier et les pièces complémentaires demandées au moins 2 mois avant l'évènement :

Par MAIL :

secretariatgeneral@mairie-mouries.fr

Par COURRIER :

Mairie de Mouries
35 avenue Pasteur
13890 MOURIES

A l'ACCUEIL de la Mairie :

Du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Les lundis sauf juillet août : jusqu'à 18h

Le dépôt du dossier ne vaut en aucun cas acceptation de la demande. Une réponse sera adressée à l'organisateur au terme de l'étude du dossier.

COMMUNIQUER

Site internet de la Commune : www.mouries.fr

Rubrique **AGENDA/RENDEZ-VOUS** : pour relater vos évènements

Rubrique **ACTUALITES** : pour relater une action spéciale, un changement au niveau de l'association...

Réseaux sociaux

Sur Facebook : utilisez le tague @Mouries13890 pour inciter au partage de votre actualité sur la page de la Commune.

Farandole (site internet, réseaux sociaux et appli)

Evènements saisis par la Commune sur la plateforme numérique

Informations saisies avant le 5 du mois → version papier du mois suivant (sous réserve de sélection par la rédaction de Farandole)

Pour le numéro double juillet/août : date limite pour la version papier le 20 juin !!!

Panneaux lumineux (route de Salon et Boulodrome)

Saisie en Mairie

Pour l'ensemble des outils de communication :

Envoyer le formulaire Excel bien rempli, une photo format paysage et l'affiche de l'évènement (format JPEG, PAS de PDFs !!!) à minima

Contact : numeriquemouries@gmail.com

Rendez-vous



ANIMATION / BOUVINE

ENCIERRO
D'HALLOWEEN et
BODEGA
→ Lire l'article

VOIR TOUT



IMPORTANT !!! La Commune n'a pas d'agent dédié à la communication qui pourrait aller à la pêche aux informations. Elle souhaite tout de même pouvoir relater de manière régulière et efficace les actualités des associations sur les outils de communication existants. Pour ce faire, IL INCOMBE AUX ASSOCIATIONS DE FOURNIR LES ELEMENTS DE COMMUNICATION PAR MAIL à l'adresse mentionnée ci-dessus !

LES ESPACES MUNICIPAUX intérieurs

CENTRE CULTUREL

Occupation régulière :

- ES 13 Li Verdalo, chorale
- les dimanches de mi-novembre à fin février : lotos d'hiver

Composition : grande salle, petite salle atténuante, cours, buvette

Equipements : tables, chaises, vidéoprojecteur et système de son

MOULIN PEYRE (salle des arts)

Occupation régulière : Cré'alpilles, Axe Atelier d'Arts, les Nounous, ADMR

MOULIN PEYRE (salle de musique)

Occupation régulière : Ecole de musique

MOULIN PEYRE (grande salle)

Occupation régulière : Les Amis de Mouriès

Possibilité d'organiser des évènements PONCTUELS UNIQUEMENT

(Associations et Municipalité)

Pas de location pour des évènements privés !!!

MAISON DES ASSOCIATIONS (salle rose)

Occupation régulière : les Amis de Mouriès

MAISON DES ASSOCIATIONS (salle de gym)

Aucune occupation régulière

Equipements : miroir, barre de danse

MAISON DES ASSOCIATIONS (salle de peinture)

Aucune occupation régulière

PETIT MAS (RDC)

Occupation régulière : ES 13 Li Verdalo, Lis Amateur

Equipements : coin cuisine, tables, chaises

PETIT MAS (salle à l'étage)

Occupation régulière : Kiwanis

Equipements : configuration salle de réunion

SALLES MULTI-ACTIVITES (salle 1)

Occupation régulière : boxe, zumba

Equipements : miroir, système de son

Accès aux vestiaires et douches non autorisé

SALLES MULTI-ACTIVITES (salle du dojo)	
Occupation régulière : écoles, judo, karaté, yoga Equipements : miroir, dojo, système de son <i>Accès aux vestiaires et douches non autorisé</i>	
SALLES MULTI-ACTIVITES (salle de danse)	
Occupation régulière : sport santé loisir, foyer rural, tai chi Equipements : miroir, barre de danse, système de son <i>Accès aux vestiaires et douches non autorisé</i>	
SALLES MULTI-ACTIVITES (grande salle)	
Occupation régulière : écoles, sport santé loisir, tai chi, badminton, foot, tennis Equipements : installations sportives type d'un gymnase multisports, gradins amovibles, tables, chaises, officine, vidéoprojecteur et système de son <i>Accès aux vestiaires et douches non autorisé !</i> Possibilité d'organiser des évènements ponctuels (compétitions, animations...) Avec accès aux vestiaires et douches selon autorisation	
ARENES MUNICIPALES	
Occupation régulière : Club Taurin Mouriésen Autorisation d'occupation à demander au Maire et au Club Taurin Mouriésen	

LES ESPACES MUNICIPAUX extérieurs	
MOULIN PEYRE (parc)	
Aucune occupation régulière	
PARKING DE L'EUROPE	
Occupation régulière : fête foraine de la fête du Ruban, la fête votive et la fête des Olives vertes	
COURS PAUL REVOIL	
Occupation régulière : <ul style="list-style-type: none"> - les mercredis jusqu'à 15h (marché hebdo) - les mercredis après-midi et soir en juillet et en août (lotos d'été) 	
PLACE DE L'EGLISE	
Aucune occupation régulière	